



PROJET ASSOCIATIF

AMAPE

2025 / 2029



Validé lors du Conseil d'Administration du :

20 juillet 2024 sous réserve de sa validation définitive par l'assemblée Général de l'AMAPE

SOMMAIRE

TABLE DES SIGLES	4
1 PREAMBULE.....	4
2 MOT DU PRESIDENT	5
3 LES ETAPES IMPORTANTES DE LA VIE DE L'ASSOCIATION	6
4 LES VALEURS ET INTENTIONS ASSOCIATIVES	8
Les valeurs associatives.....	8
Les intentions associatives	10
4.1 Dans la réponse à la commande publique	10
4.2 Dans la vie associative :	10
4.3 Dans l'accueil et l'accompagnement.....	11
5 LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES DE L'ASSOCIATION	12
MAISONS D'ACCUEIL DE CREST ET LORIOLE	13
SERVICE D'ACCUEIL D'URGENCE	14
SERVICE DE SUIVIS EXTERIEURS – EQUIPES LORIOLE et MONTELIMAR.....	15
SERVICE MINEURS NON ACCOMPAGNES.....	16
6 ORGANIGRAMME STRUCTUREL	17
7 LES GRANDS AXES D'ORIENTATION DU PROJET 2025 / 2029	18
7.1 Dans la réponse à la commande publique	18
7.1.1-La notion de parcours :	18
7.1.2-L'accompagnement des familles.....	19
7.2 Dans la vie associative	19
7.2.1-Faire évoluer les documents statutaires.....	19
7.2.2-La communication.....	19
7.2.3-Pérenniser et stabiliser les équipes professionnelles	20
7.2.4-Politique de formation associative	20
7.2.5-Développer la Pair-Aidance des professionnels.....	20
7.3. Dans l'accueil et l'accompagnement.....	20
7.3.1-La parole de l'enfant et la participation aux décisions le concernant	20
7.3.2-La création de réseaux locaux.....	20
7.3.3-La mise en adéquation des professionnels avec les modalités de communication des jeunes	21
7.3.4 Développer le bénévolat et le recours au mécénat d'entreprise	21
7.3.5 Etre attentif au respect de l'environnement, et au développement local	21
7.3.6 Développer le recours à des supports pédagogiques alternatif et créatif.....	21

8	LES ACTIONS DU PROJET 2025 / 2029	22
8.1	Dans la réponse à la commande publique	22
8.2	Dans la vie associative	23
8.3	Dans l'accueil et l'accompagnement.....	24
9	LES MODALITES D'EVALUATION DU PROJET	25

TABLE DES SIGLES

AEMOH : Action Educative en Milieu Ouvert Hébergement

AMAPE : Association des Maisons d'Accueil Protestante pour Enfants

AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt

CA : Conseil d'Administration

CoDir : Comité de Direction

CPP : Conseil Participatif des Parents

CVS : Conseil de la Vie Sociale

GPEC : Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences

GEPP : Gestion des Emplois et Parcours Professionnels

MECS : Maison d'Enfant à Caractère Social

MNA : Mineur Non Accompagné

QVCT : Qualité de Vie et des Conditions de Travail

RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises

SAPMF : Service d'Accompagnement Progressif en Milieu Familial

1 PREAMBULE

Parmi les acteurs opérant dans le champ social et médico-social, les associations gestionnaires occupent un rôle essentiel en France. Nous entendons par associations gestionnaires celles qui sont « *entrées en économie* », en proposant des services non marchands en réponse à des besoins sociaux : ces associations ont la charge d'un équipement généralement en collaboration très étroite avec les collectivités publiques, et s'appuient sur des professionnels salariés pour la mise en œuvre de leurs activités. Ces associations agissent non seulement pour le bénéfice de leurs membres mais aussi pour celui de la collectivité.

L'AMAPE s'inscrit pleinement dans ce modèle et a construit son projet associatif en ce sens.

Notre projet associatif, carte d'identité de l'association, décline les valeurs fondamentales et fondatrices de cette dernière et se présente comme le développement de l'article 2 de nos statuts, relatif au but et à l'objet social. Il nous permet de faire connaître ou de rappeler les caractéristiques de l'association et les objectifs poursuivis, garantit la continuité et la cohérence des actions menées, et donne le cap à suivre pour les cinq prochaines années. En outre, il doit servir d'ossature aux projets des établissements gérés, afin que les activités développées par les structures soient en adéquation avec le projet associatif.

A l'extérieur, le projet associatif permet également de positionner l'association comme porteuse d'un projet et non comme une entité uniquement gestionnaire, de faire connaître et partager les valeurs communes clairement énoncées, et de sensibiliser l'opinion publique à la spécificité du public accompagné.

Si ce document n'est pas obligatoire, le décret du 29 février 2024 incite fortement à son élaboration. En effet, il réaffirme la nécessité de tisser le lien entre les projets d'établissement et le projet associatif, instaurant de nouvelles règles de conduite pour une meilleure qualité d'accueil des personnes accompagnées. Dès lors, le projet associatif peut être un moyen pour l'association de bien clarifier son rôle, ses missions, et de se positionner par rapport aux autres intervenants du secteur.

2 MOT DU PRESIDENT

« Il n'y a pas de vent favorable pour celui qui ne sait pas où il va » *Sénèque*

Pourquoi rédiger un projet associatif ? Ce document permet de fixer le cap impulsé par la gouvernance associative et ses dirigeants ; il permet également d'éclairer et de mobiliser les salariés autour de valeurs fortes, d'une éthique et d'objectifs partagés. Enfin il permet à nos partenaires d'avoir une lisibilité sur la qualité de l'offre de service de l'association et d'améliorer la communication avec eux. Le projet associatif réaffirme nos valeurs et notre identité ; riche de 183 ans d'histoire, dans un monde en perpétuel changement, l'A.M.A.P.E. désire renouveler son dynamisme et se projeter dans l'avenir. N'oublions pas que la protection de l'enfance est une responsabilité partagée ; en protégeant les enfants, nous préservons l'humanité.

3 LES ETAPES IMPORTANTES DE LA VIE DE L'ASSOCIATION

Le 19^{ème} siècle...De la monarchie vers la République.

C'est le siècle qui transforme profondément l'organisation politique de la France. La liberté de la presse, l'abolition de l'esclavage, l'instruction gratuite et laïque jusqu'à 13 ans, l'industrialisation...apportent une transformation sociétale qui sera portée également par une modernité littéraire avec des courants comme le romantisme, le naturalisme, le symbolisme.

La Drôme connaît dans ce siècle, une vigoureuse croissance démographique, voyant sa population augmentée de près de 40% en un demi-siècle. A la ferveur catholique, réanimée par des confréries et des grands évêques, répond le réveil protestant qui devient la troisième communauté de France avec 37000 membres. L'essor des villes, la révolution de la vicinalité, l'apogée de la navigation rhodanienne, l'arrivée du rail...bouleversent l'économie et accélèrent l'exode rural. Mais au milieu du siècle, de grandes crises et maladies frappent durement et s'amorce un déclin des industries traditionnelles. C'est dans ce contexte que naît l'œuvre fondée par le Pasteur Mazade de Livron.

- **1841** (24 mai) : La première orpheline est accueillie au sein de l'œuvre fondée par le Pasteur Mazade de Livron.
- **1847** (26 juin) : Installation de l'Orphelinat Protestant sur la commune de Crest (quartier du Bourg dans la maison Fraud).
- **1856** (10 septembre) : Installation dans le bâtiment actuel rue de la Calade à Crest.
- **1865** (Décret du 22 février complété par un décret du 8 décembre 1906) : *L'Œuvre des Orphelines Protestantes* est reconnue d'utilité publique.

Le 20^{ème} siècle...De « la belle époque » à la mondialisation.

C'est le siècle des bouleversements...celui qui a connu le meilleur et le pire.

Deux guerres mondiales, de nombreux conflits et une mondialisation des rapports politiques, financiers, commerciaux...qui ont transformé les rapports entre les Hommes. Mais c'est aussi et surtout :

La création des associations, l'arrivée de l'électricité, de l'aviation, les progrès dans la médecine, l'école secondaire gratuite, la création de la sécurité sociale, l'émancipation progressive des femmes, le droit de vote pour tous, les congés payés...

La Drôme a payé un lourd tribut lors de la première guerre mondiale et la population ne retrouvera son niveau de 1850 que plus d'un siècle après. La forte croissance économique initiée vers 1920 qui verra l'arrivée de nombreux Ardéchois mais également une forte communauté Arménienne, sera dès 1930

affaiblit par la crise financière. Elle devient une terre de résistance pendant la seconde guerre mondiale et une terre d'immigration dans la seconde partie du siècle. Bastion de la « gauche » jusqu'au milieu des années 1980, la Drôme est aujourd'hui une terre de contraste entre la montagne, qui connaît un développement de l'activité touristique, l'agriculture biologique des plaines, et l'étalement urbain du long du Rhône.

C'est dans ce 20^{ème} siècle que notre association a grandi...

- **1947** : Nouvelle appellation de *Maison d'Accueil Protestante pour Enfants de Crest*.
- **1963** : Ouverture de la deuxième Maison d'Accueil, pour garçons, *Le Colombier* à Lorient et appellation définitive **Association des Maisons d'Accueil Protestante pour Enfants (A.M.A.P.E.)**.
- **1999** : Reprise de l'Association St JUST à Montélimar. Ouverture de l'activité d'Accueil d'Urgence.

Le 21^{ème} siècle...En cours d'écriture.

Le défi de ce 21^{ème} siècle est d'assurer le bien-être de tous et durablement. La frénésie de ses débuts arguant d'un développement à outrance par la consommation, les communications et l'argent atteint aujourd'hui ses premières limites. On voit ainsi une prise en compte progressive de l'environnement et de l'écologie, du bénéfice pour tous et toutes des mêmes droits, le rejet des fanatismes, la nécessité de partager les richesses...même si notre société est tiraillée par des violences et en proie à des formes d'extrémisme.

Forte de 460000 habitants au début de ce XXI^{ème} siècle, la Drôme voit sa population agricole décliner au profit d'une population plus urbanisée. De grandes disparités apparaissent et les indicateurs socio-économiques restent très fragiles avec de nombreuses communes moins « riches » que la moyenne, plus on s'éloigne de la vallée du Rhône.

C'est dans ce 21^{ème} siècle que notre association se développe.

2003 : Installation de l'activité d'ACCUEIL D'URGENCE dans une construction neuve sur la commune de LA LAUPIE

2009 : Installation du Service de SUIVIS EXTERIEURS sur les communes de LORIENT et CREST

2016 : ouverture des premières places d'Accueil de Mineurs Non Accompagnés

2018 Création de la Maison d'Accueil LOUMA

2019 : création de 18 places de grands mineurs en semi autonomie à Romans et de 25 places d'AEMO H sur la vallée de la Drome et la Drome provençale.

Création de 12 places de MECS supplémentaires et 12 places de SAPMF.

2022 : fermeture du dispositif Grands Mineurs et sortie des Internats du dispositif Hébergements Diversifiés qui est rattaché à la Maison d'Accueil LOUMA

4 LES VALEURS ET INTENTIONS ASSOCIATIVES

Les valeurs associatives

La **Maison d'Accueil Protestante pour Enfants de CREST**, devenue **AMAPE (Association des Maisons d'Accueil Protestante pour Enfants)** a depuis son origine, fondée son action sur les principes protestants, encore portés aujourd'hui par son Conseil d'Administration.

Ces principes sont :

1 : L'amour inconditionnel de Dieu. *C'est cet amour inconditionnel qui donne à chaque être humain un prix inestimable et qui affirme que la valeur d'une personne ne dépend ni de ses qualités, ni de son mérite, ni de son statut social.*

Cela se traduit par des valeurs développées dans :

- L'engagement
- L'inconditionnalité de l'accueil

2 : La souveraineté absolue de la parole de Dieu. *C'est elle qui nous inspire sur la façon de voir le monde, la vie et les Hommes.*

Cela se traduit par des valeurs développées dans :

- La quête personnelle et permanente de sens
- La responsabilité individuelle et la recherche d'autonomie
- La formation du jugement personnel et le goût pour l'examen critique
- Le goût de la découverte et de la recherche de vérité dans tous les domaines
- L'émancipation par l'ouverture culturelle

3 : La justification par la foi et non par les œuvres. *La foi est un don bienveillant, immérité et gratuit qui concerne chacun en son for intérieur. Chaque chrétien se doit d'en témoigner par son attitude dans son entourage familial et social, et par un engagement envers son prochain. Son socle et son modèle est l'enseignement du Christ.*

Cela se traduit par des valeurs développées dans :

- La liberté de conscience et le respect du cheminement individuel
- L'auto-détermination (ou *empowerment*)
- L'égalité et la recherche de justice
- La confiance à l'égard de l'Homme et la solidarité dans la société
- La recherche du mieux-être de la communauté

4 : Le sacerdoce universel. *C'est penser que tout être humain est appelé à avoir une place et une fonction particulière dans la société. C'est dire que chacun est donc capable de porter ses valeurs, les transmettre et en assumer la responsabilité.*

Cela se traduit par des valeurs développées dans :

- L'entraide entre pairs
- Le droit à la parole, à la contestation et aux opinions personnelles
- Le partage du savoir
- Le refus du totalitarisme, de l'absolutisme et du dogmatisme.
- L'appel à s'évaluer et se changer sans cesse ;

De ces quatre grands principes, **L'AMAPE** définit sa mission comme :

La mission de l'association est de protéger l'enfant, de veiller à sa sécurité, sa santé et sa moralité, d'assurer son éducation et de permettre son développement dans le respect de sa personne, en vue de faciliter une inclusion harmonieuse dans la société.

Les intentions associatives

De ses valeurs et de la définition de sa mission, **L'AMAPE** s'engage en étroite collaboration avec les pouvoirs publics, à apporter une réponse adaptée aux besoins des enfants accueillis sur son territoire d'intervention.

Ainsi, le **projet associatif 2025/2029** affirme son intentionnalité aux travers des principes d'actions suivants :

4.1 Dans la réponse à la commande publique

4.1.1-**Maintenir** notre capacité d'innovation par la réponse à un besoin social.

4.1.2-**Etre force de proposition** pour pouvoir répondre à des besoins non encore couverts par les pouvoirs-publics.

4.1.3-**Affirmer** le principe de subsidiarité.

4.1.4-**Assurer** une adaptabilité des réponses proposées.

4.1.5-**Gérer** en adéquation avec les moyens alloués.

4.1.6-**Porter attention et éventuellement répondre** aux appels à projets ou aux Appels à Manifestation d'Intérêt (A.M.I) qui visent à l'amélioration de notre offre ou à sa diversification, en cohérence avec le projet global de l'association

4.2 Dans la vie associative :

4.2.1-**Construire** une communauté d'adultes où les bénévoles, les professionnels, les partenaires, les familles des jeunes œuvrent au maintien et à l'amélioration de l'accompagnement afin d'éviter une approche uniquement administrative et professionnalisée.

4.2.2-**Enrichir** l'activité de l'association par le développement des partenariats et l'inscription dans le tissu local et les ressources de proximité.

4.2.3-**Porter** dans la société civile une parole inclusive et éthique dans le but de viser une société plus juste, plus ouverte et plus humaniste.

4.2.4-**Solliciter** et inviter des personnes de la société civile à s'engager dans l'action associative.

4.2.5-**Promouvoir** le droit des personnes accompagnées.

4.2.6-**Renforcer** les relations et les prises de décisions de proximité par le maintien d'une association à taille humaine.

4.3 Dans l'accueil et l'accompagnement

4.3.1-**Développer** une approche qui tienne compte des relations de l'enfant à son environnement.

4.3.2-**Prendre en compte** le développement global de l'enfant.

4.3.3-**Faciliter** le parcours de l'enfant dans et hors de l'association.

4.3.4-**Accompagner** les familles et les proches dans toutes les étapes de la prise en charge.

4.3.5-**Mettre en œuvre** des projets personnalisés tenant compte du point de vue de chaque personne et facilitant l'auto-détermination.

4.3.6-**Créer** des solutions adaptées à l'accompagnement et aux évolutions des publics accueillis.

4.3.7-**Prioriser** les solutions permettant le recours à des prestataires de proximité, respectueux de l'environnement.

5 LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES DE L'ASSOCIATION

L'AMAPE accompagne à ce jour 5 typologies d'enfants ou jeunes majeurs selon des modalités variées et adaptées.

L'accueil en MECS d'enfants ne pouvant être maintenus au domicile des parents

L'accueil de Mineurs Non Accompagnés pour une mise à l'abri et pour un suivi administratif, social et éducatif

L'accueil d'urgence pour pallier la criticité d'une situation et pour une mise à l'abri et une préconisation d'orientation

L'accompagnement à domicile pour aider les familles à dépasser les difficultés rencontrées dans l'éducation et la prise en compte des besoins de l'enfant.

L'accompagnement des jeunes majeurs vers une autonomie et une inscription dans la cité.

MAISONS D'ACCUEIL DE CREST ET LORIOLE



Fiche technique des établissements :

- *Nb de personnes accompagnées* : 48 réparties sur 4 groupes de vie :

- Le Chatelleret, l'Odyssée sur la **Maison d'accueil de Crest**
- L'Hébélide, le Seuil sur la **Maison d'accueil de Loriol**

- *Nb d'encadrants éducatifs* : 21

- *Age des bénéficiaires* : 6 à 18 ans

- *Modalités d'admission* :

- Orientation par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance
- Commission d'admission en interne qui émet un avis favorable ou un refus motivé
- Visite d'admission et admission où des référents éducatifs sont nommés

Description des établissements :

Les Maisons d'accueil de Crest et de Loriol de l'association AMAPE sont des Maisons d'Enfants à Caractère Social où les repères collectifs ont une fonction structurante et sécurisante. Ils doivent permettre à l'enfant et à l'adolescent de se situer dans l'espace et le temps, de se socialiser et d'acquérir les apprentissages de la vie en société.

Nos pratiques sont fondées sur une prise en charge sans cesse interrogée par le Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP) rédigé dans les six mois de l'admission et revu au moins une fois par an en lien avec les juges des enfants et/ou le service gardien de l'aide sociale à l'enfance.

Les axes d'accompagnements des PAP sont liés aux missions qui nous sont données par l'ordonnance de placement ou le contrat d'accueil comme par exemple : le maintien du lien avec la fratrie, le maintien du lien parental, la socialisation, le parcours de soin et le bien-être de l'enfant...



Fiche technique de l'établissement :

- Nb de personnes accompagnées : 21 (15 Internat + 6 Placement familial)
- Nb d'encadrants éducatif : 25
- Age des bénéficiaires : 0 – 18 ans
- Modalités d'admission : Accueil immédiat

Description de l'établissement :

Accueil Immédiat d'enfants placés au titre de la protection de l'enfance par voie judiciaire ou administrative, et confiés aux services de l'Aide Sociale à l'Enfance. Evaluation de la situation à des fins indicatives d'orientations. Temporalité de 3 mois pour rendre compte, mais durées d'accueil variables.

Prise en charge globale, accompagnement au bon quotidien des enfants : prendre soin, travail avec la famille, partenariat.



Fiche technique de l'établissement :

- **Nb de personnes accompagnées** : 69 enfants et leur famille.

- **Nb d'encadrants** : sur chaque équipe, 6 Travailleurs Sociaux (éducatrices et éducateurs spécialisés) pour un équivalent 5,75 TP, une psychologue (0,875 ETP), une secrétaire (0,75 ETP), une cheffe de service à temps plein, deux Assistantes Familiales à temps plein à raison d'une place d'accueil chacune, mobilisables par les deux équipes pour assurer des mises à l'abri et des accueils « ressource ».

Les deux équipes exercent sous couvert du Directeur du Pôle milieu ouvert, qui comprend deux autres équipes (MNA / HD-CJM).

- **Age des bénéficiaires** : Public accompagné âgé de 0 à 18 ans et leurs parents.

- **Modalités d'admission** : Deux types de mesure judiciaire d'assistance éducative, instauré par les Juges des Enfants.

Service d'Accompagnement Progressif en Milieu Familial (44 places) : le mineur est confié au Département, qui désigne un opérateur pour exercer l'accompagnement éducatif à domicile. Il s'agit d'un accompagnement renforcé avec possibilité de mise à l'abri et d'accueil ressource. L'ASE contacte l'association pour installer la mesure.

Assistance Educative en Milieu Ouvert avec possibilité d'Hébergement (25 places) : le Juge des Enfants désigne lui-même le service à qui il confie la mesure, elle aussi renforcée, avec possibilité de mise à l'abri et d'accueil ressource. L'association met en œuvre la mesure à réception du jugement, lorsque l'activité le permet.

Description de l'établissement, fonctionnement et objectifs de la mission :

SAPMF : « assurer les conditions de sécurité des enfants et adolescents dans leur famille ; impulser un processus de changement dans la famille ; réinstaurer les relations parents-enfants ; soutenir les parents dans leur parentalité ; s'acheminer vers une autonomie familiale, un mieux-être de la famille ; offrir un mode de prise en charge comme alternative au placement ou faciliter le retour à domicile en cas de placement antérieur. »

AEMO-H : « La mesure d'accompagnement éducatif en milieu ouvert (AEMO) avec Hébergement est une mesure d'accompagnement, à domicile renforcée, assortie d'un hébergement, permettant de protéger un enfant par la mise à l'abri immédiate si nécessaire. Il s'agit d'apporter le soutien nécessaire à la famille afin de l'aider à surmonter les difficultés rencontrées dans sa réponse aux besoins fondamentaux de l'enfant, en mobilisant ses ressources et son réseau. Cette mesure est particulièrement adaptée lorsque se pose la question du maintien du mineur au domicile familial et pour lequel l'AEMO classique est insuffisante. »

SERVICE MINEURS NON ACCOMPAGNES



Fiche technique de l'établissement :

- Nb de personnes accompagnées :

- 3 en Mise à l'abri
- 5 en Accueil d'Urgence
- 6 en Accueil Classique

- Nb d'encadrants : 4 éducateurs

- Composition du service : 4 éducateurs, 1 secrétaire, 1 chef de service, 1 psychologue

- Age des bénéficiaires : de 12 à 18 ans

- Modalités d'admission : le SAMNA oriente le jeune qui généralement se présente au commissariat

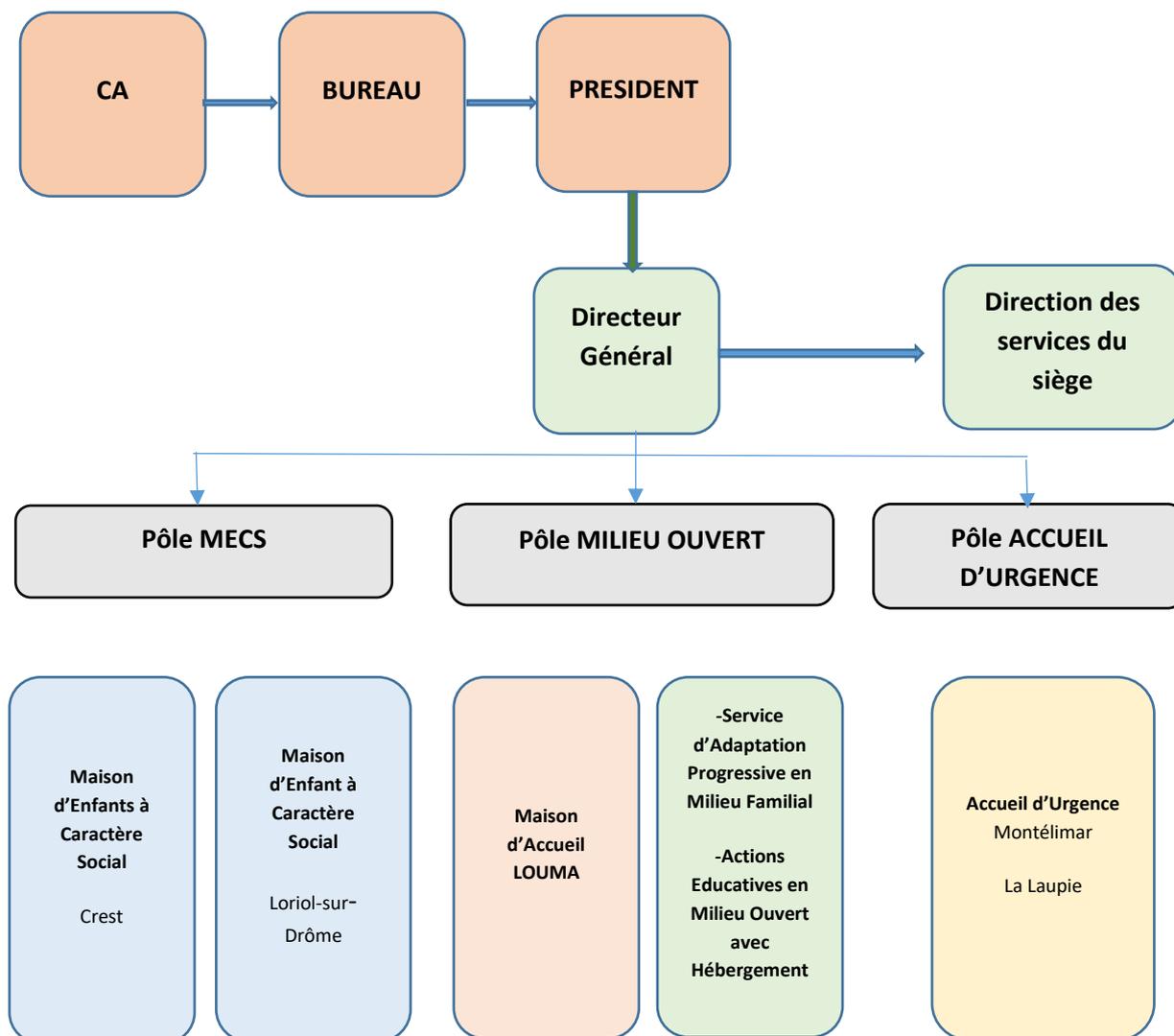
Description de l'établissement :

Le projet du service est d'accueillir 14 mineurs non accompagnés dans le cadre de la mission de protection de l'enfance. Les jeunes sont accueillis sur 3 dispositifs (cités ci-dessus).

Le public est accueilli en semi-autonomie sur des logements diffus et au sein d'une colocation. L'équipe éducative accompagne les jeunes jusqu'à leur majorité ou jusqu'à leur réorientation vers un autre service. L'accompagnement proposé est global et notamment dans les domaines :

- Médical
- Scolaire
- Régularisation administrative
- Vie quotidienne
- Préparation à la majorité (budget, droit commun)

6 ORGANIGRAMME STRUCTUREL



Organisée en trois Pôles, l'AMAPE est structurée avec :

- **Un Pôle MECS**, composé de deux **Maisons d'Enfants à Caractère Social**

- **Un Pôle Milieu Ouvert**, composé :

- D'un service d'accueil de **Mineurs Non Accompagnés (LOUMA)** et d'un service accompagnant des jeunes en hébergement diversifié et les jeunes majeurs.

- Un **Service d'Adaptation Progressive en Milieu Familial** et/ou d'**Actions Educatives en Milieu Ouvert** avec **Hébergement**

- **Un Pôle Accueil d'Urgence**, composé :

- 1 service de placement familial et 1 place hors internat

- 1 service d'hébergement collectif

7 LES GRANDS AXES D'ORIENTATION DU PROJET 2025 / 2029

L'AMAPE fait le choix, de façon globale, de renforcer et consolider les actions mises en œuvre à ce jour par les établissements et services de l'association.

Il apparaît pertinent, aux membres du Conseil d'Administration, de « *solidifier* » dans un premier temps, les axes de développement et les changements qui ont été initiés au cours des dernières années, tant sur les modalités d'accompagnement que sur la structuration des services.

La dynamique du Projet Associatif 2025/2029 sera donc d'engager une démarche qualitative visant à une amélioration permanente des prestations fournies, plutôt qu'un développement quantitatif qui ne pourrait s'appuyer sur un socle suffisamment solide.

D'autre part, l'AMAPE réitère sa vocation d'être « *une association locale visant des réponses aux besoins locaux* ». C'est aussi rappeler, au travers de ce projet associatif, le choix de rester une association de taille intermédiaire, permettant ainsi :

- De garantir une proximité entre tous les acteurs de l'association
- De développer une culture commune associative
- De renforcer les transversalités entre les structures et l'aide entre pairs

Pour autant, l'association restera en veille sur les besoins nouveaux qui pourraient émerger et s'engagera, avec les partenaires départementaux, à porter une réflexion constructive visant éventuellement à y répondre.

Le Projet Associatif s'articule donc autour des axes suivants :

7.1 Dans la réponse à la commande publique

Deux axes forts se dégagent :

7.1.1-La notion de parcours

Présentant déjà un panel de réponses diversifiées, l'AMAPE vise à ce qu'une continuité de prise en charge puisse être proposée jusqu'à la majorité et en lien également avec le secteur adulte.

La réflexion se porte donc sur les publics spécifiques :

- Personnes souffrantes de troubles psychiques
- Personnes souffrantes de conduites addictives
- Personnes cumulant plusieurs vulnérabilités (Prise en charge ASE et handicap...)
- Les jeunes mères et jeunes filles enceintes

La réflexion se porte donc sur la continuité de l'accompagnement, sur la mise en place de modalités singulières d'accompagnement.

7.1.2-L'accompagnement des familles

Conscient des limites de l'accompagnement actuel et de la nécessité d'avoir une approche globale et systémique de l'enfant, l'AMAPE vise à la prise en compte du contexte de l'enfant et de sa famille, notamment quand celui-ci ne vit plus au domicile de ses parents.

La réflexion se porte sur le développement de l'accompagnement des familles et des modalités de mise en œuvre.

7.2 Dans la vie associative

Cela concerne les deux strates de la vie associative, à savoir la Gestion Propre de l'Association et la gestion des activités conventionnées.

Pour la Gestion Propre Associative

7.2.1-Faire évoluer les documents statutaires

Si l'ensemble des documents statutaires sont existants, ils se doivent d'être amendés au regard des évolutions règlementaires, des réalités de l'organisation de l'association et de la nécessité de renforcer la gouvernance.

La réflexion porte donc sur :

- Les statuts, le règlement d'administration, les Documents Uniques de Délégation, les titres et fonctions
- Les modalités d'adhésion à l'association
- La pérennisation des instances de gouvernance associative
- La gestion du parc immobilier.

7.2.2-La communication

Par ce biais, il s'agit de donner une visibilité en interne et en externe des actions de l'AMAPE afin de développer l'attractivité de l'association.

La réflexion porte donc sur le développement des réseaux de communication (site internet, réseaux sociaux...), sur la mise en place entre les établissements et services d'actions ou réflexions collectives et sur le partage de connaissances et de compétences des professionnels.

Pour la Gestion Conventionnée :

7.2.3-Pérenniser et stabiliser les équipes professionnelles : L'AMAPE n'échappe pas aux difficultés rencontrées par le secteur sur cette question. C'est par une stabilisation des équipes que passera le développement de la qualité des prises en charge.

La réflexion porte donc sur les modalités d'accueil des nouveaux salariés, la mise en œuvre d'une GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) et d'une GEPP (Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels), une réflexion sur la QVCT (Qualité de Vie et des Conditions de Travail) ...

7.2.4-Politique de formation associative : La formation est déjà mise en œuvre au niveau associatif.

La réflexion porte donc sur la pluri annualité, visant ainsi à anticiper et construire les besoins individuels et collectifs dans une dimension prospective. C'est un des éléments de réponse à la stabilisation des équipes.

7.2.5-Développer la Pair-Aidance des professionnels : Si des transversalités existent aujourd'hui entre les structures de façon ponctuelle, il y a lieu de l'organiser et la développer.

La réflexion porte donc sur la mise en place de transfert de compétences, du développement de la Pair-Aidance entre les professionnels, du développement des mobilités par le soutien du réseau interne.

-Rompre l'isolement des salariés seuls représentant de leur corps de métier sur le site, par des réunions transversales par corps de métier.

7.3. Dans l'accueil et l'accompagnement

Tout en continuant d'être dans une démarche permanente d'amélioration des prises en charge, l'AMAPE portera une attention particulière à :

7.3.1-La parole de l'enfant et la participation aux décisions le concernant. Les notions de libre-choix et d'autodétermination sont encore à développer au sein des structures.

La réflexion porte donc sur une meilleure association des enfants à leur projet de vie, sur la mise en place d'outils ou de méthodes visant à faciliter l'expression de cette parole, à la refonte des projets.

7.3.2-La création de réseaux locaux : Le constat fait apparaître qu'à leur sortie, un certain nombre d'enfants se retrouvent isolés et démunis face à l'entrée dans la vie d'adulte. Cette perte de repères peut avoir des effets dévastateurs sur leur vie future.

La réflexion porte donc sur la création d'un « réseau d'anciens », sur la recherche de réseaux extérieurs pouvant apporter une aide, au développement de partenariats avec des structures spécialisées pour jeunes adultes.

7.3.3-La mise en adéquation des professionnels avec les modalités de communication des jeunes :

Le décalage constaté entre les modalités de communication des jeunes et la façon dont elles sont appréhendées par les équipes, nécessite une mise en adéquation de ces modalités.

La réflexion portera sur l'utilisation des nouveaux modes de communication et sur le développement d'outils numériques.

7.3.4 Développer le bénévolat et le recours au mécénat d'entreprise.

Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de certaines actions, entre autre par manque de financement, l'absence de certaines compétences ou par manque de temps, nous amènent à chercher des apports autres que celles de l'Autorité de Tarification et de Contrôle.

Il s'agira d'engager une démarche active auprès de partenaires privés pour obtenir de leur part, l'attribution de moyens permettant de développer des projets non financés par les pouvoirs publics.

7.3.5 Etre attentif au respect de l'environnement, et au développement local

D'une manière générale, la société est engagée dans une démarche de conscientisation sur les effets de la société de consommation. Effets en termes écologique, économique, social...qu'il est nécessaire de redresser.

Il s'agira donc, dans le cadre de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), que l'AMAPE développe une démarche vertueuse en ce qui concerne l'environnement et le développement local.

7.3.6 Développer le recours à des supports pédagogiques alternatifs et créatifs

Tout en conservant les fondements de l'approche pédagogique et éducative de l'éducation spécialisée, nous devons faire preuve, d'une part, de créativité et d'inventivité dans l'accompagnement des enfants que nous accueillons et d'autre part, leur proposer une ouverture au monde par des propositions culturelles ou pédagogiques plus singulières.

Il s'agira pour l'AMAPE de pouvoir recenser ce type de propositions afin de permettre aux équipes de proposer des projets et des modèles d'accompagnement singuliers.

8 LES ACTIONS DU PROJET 2025 / 2029

8.1 Dans la réponse à la commande publique

Référence	Titre de l'action	Éléments évaluable	Éléments d'action	Délais
7.1.1	La notion de parcours	Accueil des publics spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Recenser les publics spécifiques - Inscrire dans la trame des rapports biannuels des Directeurs de pôles ces publics - Relancer le comité bienveillance et éthique 	2025 2025 2025
		La continuité de l'accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> - Recenser et analyser des sorties sans solution - Recenser les mouvements en interne - Rédiger des protocoles de « passage » entre les services. - Recenser les partenariats avec les structures extérieurs 	2025 2026 2027
7.1.2	L'accompagnement des familles	Développement des accompagnements des familles	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la formation des professionnels sur l'accompagnement des familles 	2026
			<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des CPP (Conseil Participatif des Parents) 	2025
			<ul style="list-style-type: none"> - Mettre à jour le recensement des lieux de répit - Mesurer l'avancement du projet de la maison du répit et de la mise à l'abri - Etudier le réseau des personnes intervenant dans les familles - Recenser les lieux de rencontres et d'échanges avec les instances politiques et de participation aux actions des fédérations dont l'AMAPE est membre. 	2025 2027 2026 2025

8.2 Dans la vie associative

Référence	Titre de l'action	Éléments évaluable	Éléments d'action	Délais
7.2.1	Faire évoluer les documents statutaires	Statuts	- Inscrire cette problématique dans l'ODJ et PV des CA	2025
		Règlement de fonctionnement		2025
		DUD		2025
		Titres et fonctions		2025
		Modalités d'adhésion à l'association		2025
7.2.2	Communication	Développement d'un réseau de communication	- Faire vivre le site (qu'il soit à jour) - Augmenter notre présence sur les réseaux sociaux	2025
		Partage de connaissance en interne		2026
7.2.3	Pérenniser et stabiliser les équipes pro	Modalités d'accueil des nouveaux salariés	- Créer le livret d'accueil des salariés	2025
		GPEC / GPEP	- Définir une plan GPEC sur 5 ans - Définir un plan GPEP sur 5 ans	2027
		QVCT	- Faire réaliser une enquête sur la QVCT - Choisir 3 mesures d'amélioration	2025
7.2.4	Formations des salariés et bénévoles	Plan de formation pluri annuel	- Mettre en place un plan de formation pluriannuelle (entre 3 et 5 ans)	2026
7.2.5	Développer la pair-aidance entre professionnel	Transfert de compétences	- Nommer un « référent accueil » pour chaque nouvel arrivant	2025
		Création d'un réseau interne	- Tenir 4 réunions par an et par corps de métiers pour les salariés isolés dans leur poste - Créer une Commission éthique/ bienveillance	2025
		Partage de connaissances en interne	- Formation interne transverse - Tenir 20 CODIR et 10 réunions de cadres par an	2025

			- Maintenir le retour d'astreinte (par mail diffusés à l'ensemble des cadres) systématique	
7.2.6	Augmenter le nombre d'adhérents	-Faire connaître l'association dans les églises et en dehors -Inviter les gens à devenir membre	- Dénombrer le nombre d'actions mises en œuvre - Mesurer le nombre de nouveaux adhérents	2025

8.3 Dans l'accueil et l'accompagnement

Référence	Titre de l'action	Éléments évaluable	Éléments d'action	Délais
7.3.1	La parole de l'enfant	Refonte des projets	- 100% des écrits transmis aux autorités ont été lus avec l'enfant et/ou sa famille - 100% des projets recueillent l'avis des enfants et/ou parents	2026
		Place de l'enfant dans son projet	- Recueillir et formaliser les besoins de l'enfants et / ou parents - Informer l'enfant des modalités de prise en compte de sa parole, lui expliquer les instances décisionnaires de son projet, les parcours des documents le concernant et lui indiquer les différents interlocuteurs.	2026
		Faciliter l'expression des enfants	- Faire 3 CVS ou moyen d'expression/an - Favoriser un climat propice à la prise de parole des enfants dans le fonctionnement institutionnel au quotidien.	2026
7.3.2	Création de réseaux locaux	Création d'un réseau « d'anciens »	- Créer un Alumni AMAPE	2026
		Développer le partenariat avec des structures adultes	- Réactiver les liens avec l'entraide Protestante notamment le Diaconat Protestant de Valence.	2025
7.3.3	Adéquation des professionnels avec modes de communication des jeunes	Utilisation des nouveaux modes de communication	- Faire de la pédagogie inversée pour transmettre le savoir faire des jeunes aux adultes accompagnants.	2025
		Développement d'outils numériques	- Inciter les professionnels à créer des comptes pro sur les réseaux sociaux	2026

7.3.4	Bénévolat et mécénat d'entreprise	Développer le mécénat de compétence et financier	<ul style="list-style-type: none"> - Recenser les outils et actions mises en œuvre et mesurer l'évolution des produits reçus sur la durée du Plan - Solliciter les fondations bancaires ou d'entreprise. 	2025
7.3.5	Etre attentif au respect de l'environnement et au développement local	Engager une démarche de conscientisation sur le respect de l'environnement et mettre en œuvre des pratiques vertueuses	<ul style="list-style-type: none"> - 100% des services trient leur déchet - 100% des collectifs ont un compost - Engager une réflexion sur l'électrification du parc véhicule - Priorité au circuit court, aux fournisseurs locaux de biens et de services et 20% de produits bio. 	2026- 2026 2029 2025
7.3.6	Développer le recours à des supports pédagogiques alternatifs et créatifs	Utiliser l'art et les supports pédagogique alternatifs dans l'accompagnement.	<ul style="list-style-type: none"> - Recenser les projets réalisés - Sensibiliser les équipes et les engager à porter des projets 	2025 2026

9 LES MODALITES D'EVALUATION DU PROJET

Dès la finalisation du Projet Associatif, un Comité de Suivi du Projet Associatif composé du Président, des 4 administrateurs de Proximité, du Directeur Général et de la Directrice AF et RH est constitué.

Le CSPA (Comité de Suivi du Projet Associatif) se réunit au moins deux fois par an pour évaluer l'avancée des actions et éventuellement changer ou amender les propositions en fonction de la réalité institutionnelle. Le CSPA peut inviter à ces réunions toute personne qu'il jugera nécessaire pour enrichir cette réflexion.

En cas d'évolution des actions du projet, le CSPA les fera apparaître en annexe afin d'avoir, sur la durée du projet, un suivi précis de son évolution.

Un point sur l'avancée du Projet est fait à chaque Assemblée Générale Ordinaire pour permettre à l'ensemble des membres d'être informés.

Par ailleurs, un Conseil d'Administration aura lieu tous les deux ans sur chacun des pôles afin que les cadres des services puissent présenter les actions engagées en corrélation avec le Projet Associatif.

Roland RIESS, Président

